

Je certifie que la réquisition présentée le 2017-07-13 à 10:18 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 237 758.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Propriétaire	Gestion Vilusa inc. Les Entreprises Sylubel inc.
	Requérant	VILLE DE MONTRÉAL

Copie certifiée du document 23 237 758

Date de mise à jour du Registre pour les inscriptions de droits : 2017-07-13 à 12:00 et de radiations : 2017-06-30 à 10:00 pour la circonscription foncière de Montréal.



L'Officier de la publicité foncière du Québec

NOTE : Lorsque la DHM de mise à jour du Registre pour les inscriptions de droits est antérieure à la DHM de présentation de la réquisition de droits, cela signifie que cette réquisition est encore en traitement dans la circonscription foncière spécifiée.

**Numéro inscription :** 23 237 758

**Circ. foncière :** Montréal

**DHM de présentation :** 2017-07-13 10:18

**Registre des mentions**

**Nom du signataire du document 23 237 758**

Aucune signature

2017 -07- 13 10:18  
Heure : minute

**AVIS DE CONTAMINATION**

23 237 758

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, chapitre Q-2)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

Montréal, ce douze (12) juillet deux mille dix-sept (2017).

**COMPARAÎT:**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal; province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Éric BLAIN, chef de division, Division soutien technique, infrastructures, CESM, Service de l'environnement, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et en vertu:

- a) du règlement 03-009, soit le *Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif*, adopté par le conseil municipal à sa séance du vingt-sept (27) janvier deux mille trois (2003) et en vigueur depuis le trois (3) février deux mille trois (2003);
- b) du règlement RCE02-004, soit le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés*, adopté par le comité exécutif à sa séance du vingt-six (26) juin deux mille deux (2002) et en vigueur depuis le quinze (15) juillet deux mille deux (2002), modifié par le règlement RCE04-007 adopté par le comité exécutif à sa séance du trente (30) juin deux mille quatre (2004); et
- c) de la décision déléguée numéro DB174530001, rendue le quinze (15) juin deux mille dix-sept (2017) par le fonctionnaire de niveau B.

Ci-après désignée la «**Ville**»

**LAQUELLE** donne le présent avis et demande à l'Officier de la publicité foncière de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire au livre foncier le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents

Contenant en superficie soixante mètres carrés et six dixièmes (60,6 m<sup>2</sup>).

Le tout tel que décrit à la description technique préparée par Johanne RANGERS, arpenteur-géomètre, le quatre (4) mai deux mille dix-sept (2017) sous le numéro 1 100 de ses minutes au dossier 22443 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

Ci-après désigné l'«**Immeuble**»

## 2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

**Gestion Vilusa inc.**, société par actions légalement constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LRC 1985, c. C-44), immatriculée au Registre des entreprises du Québec sous le numéro 1160502416, ayant son siège au 1700, boulevard de Chomedey, à Laval, province de Québec, H7T 2W3, est propriétaire du lot 2 375 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie de l'**Immeuble**, et ce, pour l'avoir acquis de Antonio Laurin en vertu d'un acte de vente reçu devant M<sup>e</sup> Guy Belisle, notaire, le deux novembre mil neuf cent quatre-vingt-un (02-11-1981) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le huit décembre mil neuf cent quatre-vingt-un (08-12-1981), sous le numéro d'inscription 3 227 090.

**Les Entreprises Sylubel inc.**, société par actions légalement constituée sous le régime de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ., c. S-31.1) sous l'autorité de son article 716, immatriculée au Registre des entreprises du Québec sous le numéro 1142751305, ayant son siège au 1700, boulevard de Chomedey, à Laval, province de Québec, H7T 2W3 est propriétaire de la partie du lot 2 378 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie de l'**Immeuble**, et ce, pour l'avoir acquise d'une part de Jean Robert Robitaille, Pearl Girouard, Succession Jules Edouard et Lucille Robitaille en vertu d'un acte de vente reçu devant M<sup>e</sup> Gaston Binette, notaire, le dix mars mille neuf cent soixante-quinze (10-03-1975) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le quatorze mars mille neuf cent soixante-quinze (14-03-1975), sous le numéro d'inscription 2 585 608 et d'autre part de Gérard Corbeil et Cécile Corbeil en vertu d'un acte de vente reçu devant M<sup>e</sup> Élyse Binette, notaire, le neuf

Ce résumé est attesté par Annie Gauthier (numéro d'identification de l'expert : 309), en date du vingt-six (26) mai deux mille dix-sept (2017), une copie conforme du formulaire d'attestation est annexée au résumé.

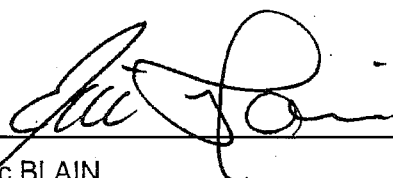
**5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION**

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal contre l'**Immeuble**, ou partie de celui-ci.

**EN FOI DE QUOI**, la Ville a signé à Montréal, ce douze (12) juillet deux mille dix-sept (2017).

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par :

  
Éric BLAIN

**ATTESTATION**

Je, soussigné, M<sup>e</sup> Marie-Pier ROY, notaire, atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la Ville;
2. Le document traduit la volonté exprimée par la Ville;
3. Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Montréal, province de Québec, ce douze (12) juillet deux mille dix-sept (2017).

Nom : M<sup>e</sup> Marie-Pier ROY

Qualité : Notaire

Adresse : 775, rue Gosford, 4<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H2Y 3B9

  
Marie-Pier ROY, notaire

WSP Canada Inc.

## RÉSUMÉ

### **EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASES I ET II – PROLONGEMENT DE LA RUE VANIER – LOT 2 378 338 PTIE ET LOT 2 375 669, ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE A MONTREAL (QUEBEC)**

---

#### **ÉES Phase I**

Dans le contexte des travaux de prolongement de la rue Vanier, la Ville de Montréal souhaite procéder à la réalisation d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase I afin de déterminer si des risques de nature environnementale sont présents sur le site situé sur une partie du lot 2 378 338 et sur le lot 2 375 669 du cadastre du Québec, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à Montréal (Québec). Les coordonnées approximatives de son point central sont les suivantes : 45° 31' 52,2" de latitude nord et 73° 43' 24,4" de longitude ouest. La superficie est d'environ 503,72 m<sup>2</sup>. Aucune adresse civique n'est associée au terrain à l'étude.

Plus précisément, le site est situé entre le tronçon actuel de la rue Vanier et la rue Lachapelle dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à Montréal. Le site à l'étude correspond au stationnement sud-est du concessionnaire Honda et est complètement asphalté.

Le site à l'étude est localisé en zones commerciale (zones C.4C selon le plan d'usages prescrits le plus à jour de l'arrondissement, soit 2014) et résidentielle (zone H). Il est à noter que dans le cadre du réaménagement des rues du secteur, la Ville de Montréal est en voie d'acquérir les lots mentionnés ci-haut, occupant une partie de la propriété d'un concessionnaire automobile Honda avec entretien et réparation de véhicules automobiles.

Cette activité est désignée à l'Annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (L.R.Q, c. Q-2, r.37) (RPRT) sous le numéro 811199 (« Autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles (seulement les parcs d'autobus, de camions et de véhicules lourds ainsi que les concessionnaires de véhicules automobiles) »).

En vertu de l'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), lors d'un changement d'utilisation d'un terrain où s'est exercée une activité industrielle ou commerciale listée à l'Annexe III du RPRT, une étude de caractérisation du terrain (ou portion du terrain) où cette activité s'est exercée doit être réalisée.

Le site à l'étude est inscrit dans une zone urbaine relativement bien développée depuis les années 40 au moins. Des résidences étaient présentes sur ce dernier depuis les années 1940 au moins jusque dans les années 1980 environ. Le site est resté vacant puis a été transformé en zone de stationnement dans les années 1990 pour le concessionnaire Honda situé sur le terrain voisin au nord. De plus, la consultation de l'annuaire Lovell de 1962 à 2009 montre que le site à l'étude correspondait à cette époque au 12 380, rue de Lachapelle et qu'à cette adresse, entre 1968 et 1969, était présent Huile Laurin Oil. Suivant l'acte de vente de 1961 (n°1 524 754) monsieur Antonio Laurin, marchand d'huile, demeurant au 6110, boulevard Gouin Ouest aurait acheté la propriété sise au 12 380, rue de Lachapelle. Aucune autre information n'a pu être obtenue quant à la nature de cette occupation.

WSP Canada Inc.

## ÉES Phase II

Étant donné qu'aucun enjeu environnemental ponctuel n'avait préalablement été ciblé pour le terrain à l'étude, deux sondages dont un aménagé en puits d'observation de l'eau souterraine ont été positionnés de manière systématique afin de couvrir l'ensemble du site et permettre d'évaluer la qualité des sols et de l'eau souterraine.

Les observations effectuées au cours des sondages montrent qu'un remblai de silt sableux est présent sous la fondation granulaire au sondage 15E113-003 jusqu'à 0,91 m de profondeur. Un remblai probable composé de gravier avec un peu de sable a été observé dans ce même sondage entre 0,91 m et 1,73 m et dans le forage 15E113-002 (0,91-1,75 m). Le sol naturel sous-jacent est composé de sable, de silt et de gravier en proportion variable avec des blocs et des cailloux. Cet horizon a été noté jusqu'à la fin des forages, soit jusqu'à des profondeurs de 2,64 m et 5,18 m.

Le niveau de l'eau souterraine mesurée au puits d'observation a indiqué que celui-ci se situait à une profondeur de 2,80 m sous la surface du sol.

Les données recueillies dans le cadre du mandat mettent en évidence que les sols prélevés dans les sondages sont inférieurs aux critères C du Guide d'intervention (valeurs limites réglementaires de l'annexe II du RPRT), soit conformes aux usages actuel et futur du site. De l'ensemble des composés analysés, seuls des HAP et du manganèse au droit du forage 15E113-003 ont été détectés et mesurés à des concentrations comprises entre les critères B et C du Guide d'intervention. Une enclave de sols B-C a été définie autour de ce forage. La superficie a été estimée à 310 m<sup>2</sup>. Selon l'interprétation des résultats, la contamination se situe entre 0,57 et 0,91 m pour les HAP et entre 0,91 et 1,73 m pour le manganèse. Ainsi, le volume total de sol B-C a été évalué à 359 m<sup>3</sup>.

Les résultats analytiques obtenus pour l'échantillon d'eau souterraine montrent des concentrations qui sont toutes inférieures aux critères RES du Guide d'intervention et au seuil d'alerte (50 % des critères) pour les récepteurs égouts et rivière des Prairies. Aucun impact n'est appréhendé sur les récepteurs potentiels identifiés.

Les résultats de la caractérisation environnementale concernant les forages 15E113-002 et 15E113-003 sont jugés suffisants pour couvrir l'ensemble des enjeux environnementaux mis en évidence dans le présent rapport et représentatifs de l'état environnemental des sols et de l'eau souterraine.

Tel que prévu à l'article 31.58 de la LQE, considérant la présence de sols B-C (dépassement des valeurs de l'annexe I du RPRT), un avis de contamination doit être inscrit au registre foncier. Le présent résumé, qui doit accompagner l'avis de contamination, est attesté par un expert visé à l'article 31.65.

Résumé attesté par : Annie Gauthier, expert no. 309

Signature :

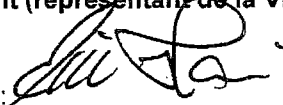


le 26 mai 2017

Comparant (représentant de la Ville de Montréal):

Éric Blain

Signature :



le 12 JUILLET 2017



Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b> Montréal	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b> Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2017-07-26 16:00
<b>Lot :</b> 2 375 669	<b>Radiations :</b> 2017-07-14 13:34
<b>Date d'établissement :</b> 2003-02-03 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b> <a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b> Lot(s) <u>53-12</u> Paroisse de Saint-Laurent.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2017-07-13	<u>23 237 758</u>	Avis de contamination	Requérant Propriétaire	VILLE DE MONTRÉAL Gestion Vilusa inc. Les Entreprises Sylubel inc.			
2004-08-27	<u>11 647 578</u>	Hypothèque	Créancier Débiteur	Banque Nationale du Canada Les Entreprises Sylubel Inc.	1 400 000,00 \$	<u>6 003 689</u>	

Index des immeubles

<b>Circonscription foncière :</b> Montréal	<b>Dates de mise à jour du Registre</b>
<b>Cadastre :</b> Cadastre du Québec	<b>Droits :</b> 2017-07-26 16:00
<b>Lot :</b> 2 378 338	<b>Radiations :</b> 2017-07-14 13:34
<b>Date d'établissement :</b> 2003-02-03 09:00      Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
<b>Plan :</b> <a href="#">Liste des plans</a>	
<b>Concordance :</b> Lot(s) <u>3078</u> Paroisse de Saint-Laurent.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2017-07-13	<u>23 237 758</u>	Avis de contamination	Requérant Propriétaire	VILLE DE MONTRÉAL Gestion Vilusa inc. Les Entreprises Sylubel inc.			
2004-08-27	<u>11 647 578</u>	Hypothèque	Créancier Débiteur	Banque Nationale du Canada Les Entreprises Sylubel Inc.	1 400 000,00 \$	<u>6 003 689</u>	